Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260605-2026_06_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 7
L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 17h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna,

Secrétaire de séance : FLORIMOND Jean-Yves

Date de convocation : 1er juin 2026 Date d'affichage : 1er juin 2026

2026-06-02 : Transfert des résultats du budget annexe assainissement à la CCKB

Madame le maire expose au conseil que dans un mail du 22 mai 2026, le comptable public la sollicite afin de pouvoir clôturer les écritures comptables nécessaires au transfert de la compétence assainissement à la CCKB.

VU les articles L1321, L2224 et du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nomenclature M57,
VU les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du Budget assainissement de la collectivité,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, a :

- **CLÔTURÉ le budget assainissement en 2026 et procéder à la reprise des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2025 dans le budget principal**
- **INTEGRÉ dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe assainissement :**
  001 Déficit d'investissement : - 4 102,41 €
  002 Excédent de fonctionnement : + 15 492,78 €
- **TRANSFÉRÉ les résultats du budget assainissement repris au budget principal dans des proportions définies en conseil communautaire.**
- **AUTORISÉ le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR